

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-420-1186 du 21/04/2008

ORGANISATION DES EXAMENS - SESSION 2008

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : M. LESTAMPS - Tel : 04 42 91 72 15 - Fax : 04 42 91 75 02

A compter de la session 2008, l'académie d'Aix-Marseille met en place le lot 1 du logiciel d'affectation des intervenants aux examens et concours « Imag'in ».

Une nouvelle version de l'application gérant les candidats sur les centres d'examens, ORGANET 2, est également disponible pour la session 2008.

1/ IMAG'IN - LOT 1

Cette première version de l'application permet de visualiser, via un accès Internet, l'ensemble des professeurs convoqués aux différentes missions d'examens (commissions de corrections, interrogations et délibérations).

Le service établissement de l'application IMAG'IN permet :

- **aux chefs d'établissements :**
 - de **consulter les enseignants** de leur établissement convoqués et les missions affectées,
 - d'**éditer la liste des enseignants** de l'établissement qui sont convoqués.
 - de **signaler l'indisponibilité d'un enseignant** aux gestionnaires,
 - de **consulter l'avancement de l'affectation** aux épreuves.

Remarque : Les enseignants de votre établissement sont les enseignants qui ont pour établissement principal d'exercice votre établissement.

- **aux chefs de centres :**
 - de **consulter les missions** du centre et les intervenants convoqués,
 - d'**éditer la liste des missions** du centre, puis pour chaque mission, d'éditer les intervenants convoqués,
 - de **consulter l'avancement de l'affectation** aux épreuves.

2/ IMAG'IN - EXAMENS CONCERNES

Les domaines de gestion concernés par IMAG'IN sont :

- les baccalauréats général et technologique
- les brevets de technicien supérieur
- les baccalauréats professionnels
- les BEP et CAP (Bouches du Rhône)

3/ ORGANET 2

L'application ORGANET permet aux établissements centres d'examen :

- d'**affecter des salles aux candidats** subissant des épreuves dans l'établissement ou éventuellement de modifier les affectations effectuées par les services du rectorat
ATTENTION : les modifications de salles effectuées sur ORGANET ne remontent pas dans OCEAN (service des examens et concours) et les convocations candidats ne peuvent pas être éditées sur ORGANET. Toute modification entraîne la responsabilité du chef de centre.
- d'**éditer des documents** nécessaires au déroulement des épreuves :
 - listes diverses : affichage, appel et émargement,
 - étiquettes de tables,
- d'**extraire des fichiers de candidats** utilisables avec des logiciels de bureautique pour réaliser des documents complémentaires à ceux prévus par ORGANET.

La nouvelle version de l'application (Lot n°2) permet maintenant d'affecter les épreuves **orales** et **pratiques**.

4/ ORGANET 2 - EXAMENS CONCERNES

Les domaines de gestion concernés par ORGANET 2 :

- les baccalauréats général et technologique
- les baccalauréats professionnels
- les brevets de technicien supérieur
- les brevets professionnels

5/ ACCES AU SERVICES

Les applications Imag'in et Organet seront disponibles à la rentrée des vacances d'avril (semaine 17)
Les modalités de connexion vous seront transmises par courrier électronique.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille